

Danguolė Melnikienė

Universitė de Vilnius
 Institut des langues étrangères
 Universiteto g. 5, LT-01513 Vilnius, Lietuva
 Tél. +370 52 687 275
 E-mail: dang3@takas.lt
 Intérêts de recherche: la lexicographie
 bilingue et monolingue

Dalia Pinkevičienė

Universitė de Vilnius
 Institut des langues étrangères
 Universiteto g. 5, LT-01513 Vilnius, Lietuva
 Tél. +370 52 687 268
 dalialilona@gmail.com
 Intérêts de recherche: la lexicographie
 bilingue et monolingue

LES MOTS-TABOUS : UNE BREBIS GALEUSE DE LA LEXICOGRAPHIE BILINGUE ?

*Le fait que le dictionnaire soit une institution linguistique en même temps qu'une institution culturelle et sociale empêche le lexicographe de rester seulement linguiste; chaque fois il est obligé d'exercer le rôle du porteur des normes de la société et il n'est pas donc libre de faire apparaître n'importe quel mot dans son dictionnaire. Comme le soulignent de différents métalexigraphes européens, les tabous les plus connus sont ceux qui concernent les processus physiologiques, les gestes amoureux, les organes sexuels. Pourtant un dictionnaire général qui se veut objectif ne peut pas faire semblant que de tels mots n'existent pas du tout. Pour rester fidèle aux faits de la langue qu'il décrit, il est obligé de dépasser ce que Benveniste appelait « le français du dimanche » et fixer les mots les plus répandus qui circulent dans la société, même s'ils sont parfois scandaleux. Le but de cet article est d'analyser si les mots-tabous restent toujours une brebis galeuse de la lexicographie bilingue lituanienne. Ayant choisi comme l'objet de l'analyse six bilingues actifs et passifs, réalisés après l'an 2000, nous allons étudier si ces dictionnaires sont ouverts au lexique de ce type (en guise d'exemple nous allons étudier l'article consacré au lexème **merde**) et comment celui-ci est traité au niveau macrostructurel et microstructurel.*

MOTS CLÉS : les mots-tabous, les mots-scandales, la censure dans la macrostructure et dans la microstructure.

En guise d'introduction

Dans les définitions les plus laconiques, les plus exhaustives ou les plus poétiques du dictionnaire l'accent principal est toujours mis sur son rôle du fixateur des faits langagiers : le dictionnaire est « le catalogue de mots » (Littre 1966, p. VI), « le dictionnaire est un recueil d'unités signifiantes d'une langue [...] rangées dans un ordre

convenu, qui donne des définitions et divers informations sur les signes du langage » (Rey 2005, p. 41), « le dictionnaire est la photographie mobile de la langue, son coffre et son trésor » (Dotoli 2008, p. 23). Autrement dit, cet ouvrage lexicographique est tout d'abord considéré comme un objet linguistique car il parle de la langue à l'aide de la langue. Pourtant le dictionnaire est également un objet culturel de référen-

ce pour toute communauté nationale, il est « le miroir dans lequel le lecteur doit se reconnaître à la fois comme locuteur natif et comme participant à une culture : il doit y trouver non seulement la confirmation de ses propres jugements de *grammaticalité*, définissant la correction des phrases, mais aussi celle de ses jugements d'*acceptabilité* définissant son appartenance à une culture » (J. et C. Dubois 1971, p. 99). Le fait que le dictionnaire soit une institution linguistique en même temps qu'une institution culturelle et sociale empêche le lexicographe de rester seulement linguiste; chaque fois il est obligé d'exercer le rôle du porteur des normes de la société et son «dictionnaire, même s'il est une construction descriptive, projette un modèle normatif, modèle qui impose des interdits » (Boulangier 1985, p. 96). De quels interdits ou de quels tabous s'agit-il dans ce cas-là ? Comme le souligne Josette Rey-Debove, « le domaine tabou par excellence est la sexualité – au sens freudien – et tout ce qui s'en approche » (Rey-Debove 1971, p. 104). Sans aucun doute, l'on pourrait y ajouter le lexique qui sert à décrire des processus physiologiques. Bien sûr, le but du dictionnaire général (monolingue ou bilingue) n'est pas de fixer fidèlement dans sa nomenclature tous ces « mots-scandales » (terme d'Alain Rey). Bien sûr, il ne tient pas à rivaliser avec les ouvrages lexicographiques spéciaux qui traitent exclusivement le lexique de ce type, comme par exemple, le « Dictionnaire érotique » de Pierre Guiraud. Pourtant un dictionnaire général qui se veut objectif ne peut pas faire semblant que de tels mots n'existent pas du tout : trop de « respect de la norme sociale a une action profondément désorganisatrice qui nuit à la fidélité de la description linguistique » (Rey-

Debove 1971, p. 105). Donc, pour rester fidèle aux faits de la langue qu'il décrit, le dictionnaire général est obligé de dépasser ce que Benveniste appelait « le français du dimanche »¹, c'est-à-dire, fixer les mots les plus répandus qui circulent dans la société, même s'ils sont parfois « mal léchés ». Le but de cet article est d'analyser si les mots-tabous restent toujours une brebis galeuse de la lexicographie bilingue lituanienne. Ayant choisi comme l'objet de l'analyse six bilingues actifs et passifs, réalisés après l'an 2000, nous allons étudier dans quelle mesure ces dictionnaires sont ouverts au lexique de ce type (en guise d'exemple nous allons étudier l'article consacré au lexème *merde*) et comment celui-ci est traité au niveau macrostructurel et microstructurel.

La légalisation des mots-tabous

Avant de passer à l'analyse des dictionnaires bilingues lituaniens, nous croyons nécessaire de nous rappeler en gros comment « les mots-scandales » sont entrés dans les dictionnaires généraux français.

Il est vrai que «la société a toujours exercé sa censure dans le domaine conceptuel, les sujets tabous rendent tabous les mots qui en parlent. Le lexicographe, qui travaille pour la société n'est pas donc libre de faire apparaître n'importe quel mot dans son dictionnaire» (Rey-Debove 1971, p. 105). La plupart de mots (des centaines de milliers), selon Claude Vargas, « possèdent une existence sociale légale » : ils sont largement utilisés dans la société et sont inclus dans les dictionnaires. Une autre partie des mots « possèdent une existence légale, mais non sociale » : même faisant

¹ Cf. Pruvost, J., 2006. Les dictionnaires français outils d'une langue et d'une culture, p. 163.

partie des nomenclatures des dictionnaires, ils sont peu connus au large public (par exemple, des mots rares et des termes spéciaux). Enfin, il y a des mots qui fonctionnent réellement dans la société et « travaillent la langue », mais « que les dictionnaires refusent, au moins pour le temps, d'enregistrer et condamnent au statut des clandestins » (Vargas 1993, p. 38). En premier lieu il s'agit ici des mots-tabous ou des « mots-scandales ».

Même si les lexicographes expliquent ces lacunes dans leurs nomenclatures par l'impossibilité de fixer dans l'ouvrage tout le lexique nécessaire, il ne faut pas prendre cette déclaration trop au sérieux. Le plus souvent le rejet des mots-tabous n'est pas d'ordre linguistique mais plutôt d'ordre social. Aussi un éminent linguiste russe Jan Niecislaw Baudouin de Courtenay s'indignait-il que les lexicographes, « suite à leur pudeur absurde, dévote ou d'eunuque, rejettent des mots très importants et très intéressants en laissant l'utilisateur à se débrouiller tout seul » (Бодуэн де Куртенэ 1963, p. 143). Dans ce cas-là, « le but véritable [des dictionnaires] n'est pas de présenter un tableau fidèle et authentique du français à une certaine époque, mais de constituer un recueil de mots acceptés » (Matoré 1968, p. 200).

La lexicographie de différents pays a franchi cette étape de « l'épuration éthique » des dictionnaires. Dans la méta-lexicographie et la lexicographie française ce problème ne surgit sérieusement qu'au cours des dernières décennies du XXe s. dans les recherches de Daniel Baggioni, Georges Matoré, Alain Rey, Claude Vargas. En 1972, quatre ans après mai 68, Paul Robert publie un supplément à son dictionnaire. On pourrait considérer l'ap-

parition du supplément comme un grand événement dans la lexicographie française, car à partir de ce moment-là « les dictionnaires contemporains s'efforcent d'imposer des vues plus objectives et plus libérales » (Rey-Debove 1971, p. 104). Il a donné le feu vert aux mots dit « marginaux » et a stimulé « les usagers de la langue s'infléchir vers l'attitude plus « ouverte », où la norme se fait plus tolérante » (Vargas 1993, p. 43).

Si la lexicographie française « apprivoisait » assez prudemment des „mots-scandales“ durant les dernières décennies du XXe siècle, la lexicographie de la période soviétique restait figée d'une manière stable dans les interdictions. Même s'il y avait des tentatives de changer la situation, elles étaient vouées à l'échec. Par exemple, la troisième édition du « Dictionnaire russe-polonais » de V. Dale a été complétée par J. N. Baudouin de Courtenay « des lexèmes incongrus », car « la notion « la bienséance de la langue » n'existe pas pour le linguiste, tous les mots sans exception sont pour lui décents... Les mots *le Dieu*, *le général* etc. lui sont aussi bons que, par exemple, le mot *le cul*, etc. » (Бодуэн де Куртенэ 1963, p. 143). Mais il reste à noter que tous ces mots, sélectionnés par J. N. Baudouin de Courtenay, étaient éliminés des rééditions postérieures du dictionnaire.

Il est bien naturel que la lexicographie lituanienne qui, pendant une cinquantaine d'années faisait partie de la lexicographie soviétique, ne pût pas ne pas être imprégnée de cette attitude extrêmement puritaine à l'égard des mots tabous. Cette tradition est si bien enracinée que même en 2001 (c'est-à-dire, dix ans après la restitution de l'Indépendance) dans la préface du « Dictionnaire du lituanien contemporain » (DDLC) paru cette année-là, ses rédacteurs

manifestent leur décision de s'abstenir « de grossiers vulgarismes et de tous les mots incongrus » (DDL 2000, p. VIII). Comme nous le voyons, l'absence des termes marqués (et même non marqués !) d'anatomie, de physiologie, de pathologie et d'érotisme dans le DDL est ouvertement légitimée dès la préface.

Un tel ordre des choses met le lexicographe lituanien qui élabore la nomenclature du dictionnaire bilingue (surtout d'un bilingue actif) en situation peu enviable. Le fait qu'en Lituanie jusqu'aujourd'hui il n'y a pas de dictionnaire monolingue qui fixerait sans fausse pudeur « les mots scandales », prive les auteurs des bilingues de l'ouvrage de références principal. Pourtant, comme nous le savons, « pour exister d'une manière fiable, le dictionnaire bilingue doit s'appuyer sur les dictionnaires monolingues de chaque langue décrite » (Pruvost 2004, p. 122). En travaillant sur son bilingue, le lexicographe (d'habitude il est le spécialiste de la langue étrangère), reste tout seul à décider quels mots « mal léchés » doivent être légalisés dans son dictionnaire et lesquels en doivent être rejetés. A cause de tout cela, il est obligé de prendre sur lui les responsabilités qui, normalement, devraient être assumées par le spécialiste du lituanien.

Par la suite, nous allons envisager séparément la fixation et le traitement des « mots-scandales » dans les bilingues actifs et dans les bilingues passifs.

Les bilingues lituaniens actifs et les mots-tabous

Même un regard assez superficiel sur les nomenclatures des bilingues actifs lituaniens confirme encore une fois de plus la pensée de Bernard Quemada que les dictionnaires bilingues « qui relèvent avec moins de

réticences des mots nouveaux et des emplois nouveaux ou des valeurs expressives reflètent plus fidèlement l'usage contemporain » (Quemada 1968, p. 41). On peut se persuader que beaucoup de nouveaux bilingues lituaniens² sont assez tolérants envers les mots-tabous. Ainsi, dans leur nomenclature l'on peut trouver des lexèmes *lesbietė* (lesbienne) – DLIT, GDLFR, *gėjus* (gay) – DLIT, GDLFR, *šūdas* (merde) – DLN, DLES, DLIT, GDLFR, DLA, *šikti* (chier) – DLN, DLES, DLIT, GDLFR, DLA, *myžti* (pisser) – DLN, DLIT, GDLFR ; *kruštis* – DLIT, GDLFR, *dulkintis* (baiser) – DLIT, GDLFR, *pimpalas* (bite) – DLIT, GDLFR, et etc. Mais la présence elle-même de ces mots au niveau macrostructurel ne résout pas tout le problème de leur « légalisation » : le rôle crucial doit être attribué à leur traitement au niveau microstructurel. D'abord, il s'agit de fixer, avec la plus grande précision, leur place dans la hiérarchie socio-langagière, en utilisant les indications « familier », « vulgaire », « trivial » ; ensuite, ce qui est non moins important, il faut essayer d'éviter ce que J. Rey-Debove appelle « la censure dans la microstructure » (Rey-Debove 1971, p. 106) : la définition pudibonde, absence d'exemples et de synonymes.

Analysons un cas typique de la présentation d'un mot-tabou le plus légalisé dans la lexicographie lituanienne (ce lexème a été recensé dans tous les bilingues) :

(1) DLES – *šūd||as* (1) mierda.

(2) DLA – *šūd||as šnek*. turd; *vulg.* shit, crap; (*prk. t.p.*) (load of) búllshit ~*inas* shítty

(3) DLIT (2003) – *šūdas* s (1) *vulg* merda;

² Les dictionnaires bilingues qui mettent en rapport le lituanien et l'allemand, le lituanien et le russe rejettent complètement les mots-tabous.

▪ *~q malti* non fare una sega; (*nesqmones šnekėti*) dire cagate

(4) DLN – *šūdas ~do* sm 1 *vulg.* 1. (*iš-matos*) skitt -en, lort-en, dritt-en; *paukščio š.* fugleskitt; *karvės š.* kumøkk; *įlipti į arklį ~dą* tråi en en hestelort; *smirdi ~ais* det lukter møkk 2. (*prastas rezultatas*) tull –et; *š. bus iš tokio darbo* det blir tull med den slags arbeid

(5) GDLFR – *šūd||as* (1) *vulg.* 1) (*iš-matos*) *fam.* merde n. f., *vaikų kalba* caca n. m.; *įminti į ~q* marcher dans la merde; 2) perk. (*prastas rezultatas*) *fam. fig.* merde n. f.; *ta knyga, tas filmas tikras š.* c'est de la merde, ce bouquin, ce film.

Remarquons tout d'abord la différence de longueur entre cinq articles dans les bilingues qui comportent pourtant à peu près la même quantité des entrées.

Le premier d'entre eux est extrêmement laconique: une entrée lituanienne sans aucune définition est traduite par un seul équivalent espagnol. Les marques lexicographiques indiquant le niveau de langue sont absentes pour le lituanien ainsi que pour l'espagnol. Cela signifie que l'utilisateur est laissé tout seul à s'imaginer « le territoire légal » dans lequel circule ce mot et à se demander quelles sont les possibilités de son emploi.

La microstructure du DLA est aussi assez pauvre : il n'y a toujours que des équivalents. Dans ce bilingue l'on n'offre ni la définition de l'entrée, ni des exemples de son emploi dans les énoncés. Pourtant les auteurs du dictionnaire accordent-ils plus d'attention aux marques du niveau de langue : les équivalents sont suivis des marques *nek.* (*fam.*) turd; *vulg.* shit, crap. Il y a même une remarque entre parenthèses que le lexème peut aussi être employé au sens figuré. Cependant l'absence des exemples rend cette information peu efficace. Il

ne reste qu'à se demander si tous les trois équivalents sont employés ainsi de la sorte et quel registre – familier ou vulgaire – pré-suppose leur emploi au sens figuré.

L'article du substantif analysé est plus pertinent dans le DLN et surtout dans le GDLFR. Dans les deux cas l'utilisateur est averti qu'en lituanien l'entrée appartient toujours au registre *vulgaire* indépendamment de son emploi au sens propre ou au sens figuré. Comme nous le voyons dans la langue lituanienne les possibilités de sa « légalisation » sont extrêmement limitées.

En même temps on apprend que, par exemple, en français moderne le substantif *merde* (bien qu'il soit senti, d'après le Robert, comme plus ou moins vulgaire) est très courant et qu'il est attribué au registre *familier*. Et c'est surtout au sens figuré (« être ou chose désagréable, pénible ou méprisable, sans valeur ») qu'il est légalisé le plus. Donc, cela veut dire que nous nous confrontons ici au phénomène des « écarts culturels » qui nécessite de prendre en considération non seulement les aspects linguistiques mais aussi les aspects culturels : ce qui est permis en français est interdit en lituanien. C'est une leçon à apprendre au Lituanien, mais surtout au Français.

Il est dommage qu'une information pareille soit absente dans le DLN. D'après les données qu'on trouve dans l'article cité on peut supposer que les équivalents norvégiens (ainsi que l'entrée lituanienne) appartiennent au registre vulgaire. Pourtant ce n'est qu'une supposition sans aucun fondement sur les faits langagiers et culturels.

Les bilingues lituaniens passifs et les mots-tabous

En abordant le problème du recensement des mots pour la nomenclature du bilingue

dans le contexte lituanien, l'on est parfaitement conscient que l'auteur du bilingue passif est beaucoup plus « privilégié » que celui du bilingue actif. Tandis que le premier peut s'appuyer toujours sur les références solides, le deuxième, faute du monolingue fiable du lituanien, est obligé de se fier à sa propre compétence linguistique et de faire lui-même l'analyse linguistique du lituanien en cherchant les mots manquants mais indispensables. Naturellement on pourrait s'attendre que les macrostructures et les microstructures des bilingues lituaniens passifs soient plus exhaustives et « correctes » à l'égard de toutes les couches du lexique, y compris celle du registre familier et même vulgaire. Cependant ces attentes sont vaines.

En guise d'exemple prenons l'article traitant le substantif *merde*, recensé dans le « Dictionnaire français-lituanien » (DFRL, 2005) :

(6) *merde* f 1) išmatos, mėšlas; 2) *vulg.* po velnių!; *dire* ~ à *qn pour lui porter chance* pasiųsti ką po velnių (taip linkint sėkmės); *loc. avoir de la ~ dans les yeux* nesiorientuoti, būti žioplam; *être dans la ~ jusqu'au cou* įklimpti į balą, įklimpti iki kaklo.

Comme nous le voyons, l'entrée n'est suivie d'aucune marque renvoyant au niveau de langue, tandis que les monolingues du français, comme nous avons déjà pu le voir, attribuent ce lexème et toutes ses acceptions au registre *familier*. Dans le DFRL pour la première acception du mot l'on ne propose que des équivalents « nus » et neutres (*excréments, fumier*). L'équivalent le plus exact et vulgaire en lituanien *šūdas* n'y est pas proposé. La marque *vulg.* n'apparaît que pour la deuxième acception, mais justement ses équivalents, les exemples de leur

emploi ainsi que leur description lexicographique sont assez ambigus. Ce qui saute aux yeux tout d'abord, c'est la confusion grammaticale : le premier équivalent proposé n'est pas du tout un substantif, mais une interjection qui transmet l'impatience, la colère ou le mépris. Il ne reste alors qu'à se demander pourquoi donc cette interjection dont le lien sémantique avec le processus physiologique est apparemment affaibli et qui est traduite en lituanien par l'interjection tout à fait neutre « par diable ! », est traitée comme vulgaire tandis que le substantif qui est toujours « senti comme plus ou moins vulgaire » ne mérite même pas la marque *familier*? Il est aussi étonnant que les deux locutions (*avoir de la ~ dans les yeux* et *être dans la ~ jusqu'au cou*) qui illustrent l'emploi métaphorique de la première acception de l'entrée soient mises comme des exemples pour la deuxième et, de plus, sans aucune marque stylistique. Il est dommage qu'elles soient traduites en lituanien par des locutions tout à fait neutres (« ne pas s'orienter »; « avoir des ennuis ») tandis que notre langue possède bien des moyens pour transmettre à souhait leur nuance « scandaleuse ».

L'analyse des articles consacrés aux dérivés du substantif *merde* ne nous laisse pas, malheureusement, plus enthousiastes: on peut observer toujours la négligence totale envers les marques indiquant le registre de langue, ce qui est vraiment dangereux dans le cas du traitement des mots-scandales. Par exemple, le verbe *merder* qui selon « Le Robert » est plus « corsé » que le substantif *merde*, car il porte la marque *vulgaire*, est attribué dans le DFRL au registre familier et par conséquent est plus légalisé qu'il ne l'est en réalité. Le lexème *merdeux* en tant que substantif qui est traité dans

« le Robert » comme vulgaire, est traduit ici, sans aucune marque diastatique, par l'équivalent complètement neutre, « adolescent » ! C'est une faute impardonnable car l'utilisateur du dictionnaire qui, le plus souvent, n'a pas de compétence d'analyse sémantique et ne voit pas toujours le lien entre *merde* et *merdeux*, pourrait prétendre que le substantif lituanien *adolescent* doit être toujours traduit par *merdeux*... Pourtant le lituanien possède un lexème aussi « mal léché » que le français qui pourrait traduire parfaitement son véritable sens et l'attitude extrêmement péjorative du sujet parlant: *šūdžiūs* – *gamin, blanc-bec insupportable ou méprisable*. Ces exemples nous démontrent une fois de plus que la responsabilité du lexicographe dans ces cas-là est immense et qu'il n'a rien à redire à son excuse.

Conclusions

1. L'analyse de six bilingues actifs et passifs, édités en Lituanie après l'an 2000, a permis de constater que les mots-tabous entrent progressivement dans leur nomenclature en rompant la tradition soviétique d'après laquelle ce lexique était considéré comme une brebis galeuse de la lexicographie monolingue et bilingue.
2. La responsabilité du lexicographe, l'auteur du bilingue, dans ce cas-là, est immense. Son envie d'ouvrir à l'utilisateur l'image réelle de deux langues mises en rapport l'oblige à négliger certaines

interdictions imposées par la société. Mais dès qu'il emprunte ce chemin, il doit le poursuivre sans trop craindre le « qu'en-dira-t-on ».

3. L'étude de l'article consacré au mot-tabou le plus légalisé dans les bilingues lituaniens nous a montré que les lexicographes ne sont pas toujours suffisamment attentifs au traitement lexicographique de ce lexème. Malheureusement, on peut y recenser des articles qui sont privés d'information nécessaire. Les utilisateurs de ces dictionnaires sont souvent trompés en n'y trouvant pas de marques spéciales qui montrent la place du mot-tabou concret dans la hiérarchie socio-langagière. Mais ils sont trompés à plus forte raison si le mot appartenant au registre familier et surtout au registre vulgaire, est traduit par un équivalent tout à fait neutre sans aucune indication supplémentaire.
4. La présence du lexique de ce type au niveau macrostructurel engage le lexicographe à le traiter « correctement » au niveau microstructurel : d'abord, il doit fixer, avec la plus grande précision, sa place dans la hiérarchie socio-langagière, en utilisant les indications « familier », « vulgaire », « trivial » ; ensuite, ce qui est non moins important, il est contraint d'éviter la censure dans la microstructure (la définition pudibonde, absence d'exemples et de synonymes). C'est une leçon utile à apprendre aux futurs rédacteurs des bilingues lituaniens.

Sources

DDL (Dictionnaire du Lituanien contemporain) – KEINYS, K. ir kt., 2000. *Dabartinės lietuvių kalbos žodynas*, IV leidimas. Vilnius: Mokslo ir enciklopedijų leidybos institutas.

DFRL (Dictionnaire français-lituanien) –

BALAIŠIENĖ, I., 2005. *Prancūzų-lietuvių kalbų žodynas*. Vilnius: Žodynas.

DLA (Dictionnaire lituanien-anglais) – PIE-SARSKAS B., SVECEVIČIUS, B., 2002. *Lietuvių-anglų kalbų žodynas*. Vilnius: Žodynas.

DLES (Dictionnaire lituanien-espagnol) – RASCON, A., 2002. *Lietuvių-ispānų kalbų žodynas*. Vilnius: Žodynas.

DLIT (Dictionnaire lituanien-italien) – LANZA, S., 2003. *Lietuvių-italų kalbų žodynas*. Vilnius: Tyto alba.

DLN (Dictionnaire lituanien-norvégien) – JAKAITIENĖ, E., BERG-OLSEN S., 2001. *Lietuvių-norvegų kalbų žodynas*. Vilnius: Baltos lankos.

GDLFR (Grand dictionnaire lituanien-français) – MELNIKIENĖ, D., 2006. *Didysis lietuvių-prancūzų kalbų žodynas*. Vilnius: In Re.

Bibliographie

BOULANGER, J.-C., 1985. *Aspects de l'interdiction dans la lexicographie française contemporaine*. Tübingen: Niemeyer.

DOTOLI, G., 2008. *La construction du sens dans le dictionnaire*. Fasano, Paris: Scena Editore, Hermann éditeur.

DUBOIS, J. et C., 1971. *Introduction à la lexicographie: le dictionnaire*. Paris: Librairie Larousse.

LITTRE, E., 1966. *Préface au Dictionnaire de la langue française*, v.1., Monte-Carlo: Editions du Cap.

MELNIKIENĖ, D., 2009. *Dvikalbiai žodynai Lietuvoje: megastruktūros, makrostruktūros ir mikrostruktūros ypatumai*. Vilnius: VU leidykla.

MATORÉ, G., 1968. *Histoire des dictionnaires français*. Paris: Librairie Larousse.

PRUVOST, J., 2006. *Les dictionnaires fran-*

çais outils d'une langue et d'une culture. Paris: Ophrys.

QUEMADA, B., 1968. *Les dictionnaires du français moderne (1539–1863). Etude sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes*. Paris: Didier.

REY, A., 2005. Dictionnaire. In: *Dictionnaire culturel en langue française, sous la direction d'Alain Rey*, v. II. Paris: Le Robert, 41–43.

REY-DEBOVE, J., 1971. *Etude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*. Paris: Mouton.

VARGAS, C., 1993. Encyclopédies et dictionnaires français. *Actes de la deuxième Table ronde de l'APRODEL*, 38–45.

БОДУЭН ДЕ КУРТЕНЭ, И., 1963. Замечания о русско-польском словаре. In: *Лексикографический сборник*. Вып. 6. Москва, 139–147.

Danguolė Melnikienė

Vilniaus universitetas, Lietuva

Moksliniai interesai: dvikalbė ir vienakalbė leksikografija

Dalia Pinkevičienė

Vilniaus universitetas, Lietuva

Moksliniai interesai: dvikalbė ir vienakalbė leksikografija

Danguolė Melnikienė

Vilnius University, Lithuania

Research interests: bilingual and monolingual lexicography

Dalia Pinkevičienė

Vilnius University, Lithuania

Research interests: bilingual and monolingual lexicography

ŽODŽIAI TABU: NIEŽUOTOJI DVIKALBĖS LEKSIKOGRAFIJOS AVELĖ?

Santrauka

Vienakalbis ar dvikalbis žodynas yra ne tik kalbinė, bet ir kultūrinė, socialinė realybė, tad jį rengiantis leksikografas neišvengiamai tampa ne

TABOO WORDS: ARE THEY STILL A BLACK SHEEP OF THE LEXICOGRAPHIC FAMILY?

Summary

Any dictionary, whether bilingual or monolingual, is not only a linguistic but also a social phe-

vien tik kalbinių, bet visuomeninių normų teikėjas ir įtvirtintojas. Ne visi kalboje esantys žodžiai yra tiek pat legalizuoti. Kaip pabrėžia ne vienas garsus Europos metaleksikografas, didžiausią kalbos normintojų nemalonę užsitraukia leksemos, įvardijančios fiziologinius procesus ir lytinius organus. Norint, kad bendrasis vienakalbis ar dvikalbis žodynas išliktų objektyvus, negalima visiškai ignoruoti šio tipo leksikos. Siekiant išlikti ištikimiems aprašomiems kalbos faktams, reikia fiksuoti ne vien, Emilė'o Benveniste'o žodžiais tariant, „šventinę prancūzų kalbą“, bet ir tuos kalbinėje bendruomenėje paplitusius žodžius, kurie kartais „žeidžia ausį“. Taigi šiame straipsnyje buvo mėginama atsakyti į klausimą, ar žodžiai tabu tebėra niežuotoji lietuviškos dvikalbės leksikografijos avalė. Analizės objektu pasirinkti šeši aktyvieji ir pasyvieji dvikalbiai žodynai, išleisti po 2000-ųjų, ir buvo nagrinėjama, ar šie žodynai yra atviri šio tipo leksikai.

Pasirinktų žodynų makrostruktūros ir mikrostruktūros analizė atskleidė, kad jie yra pakankamai tolerantiški nekonvencinei leksikai, pavyzdžiui, palyginus su „Dabartinės lietuvių kalbos žodynu“. Tačiau akivaizdu ir tai, kad dvikalbių žodynų sudarytojai ne visuomet pakankamai dėmesingi, kai šią leksiką pateikia mikrostruktūros lygmeniu. Beveik visuose nagrinėtuose leidiniuose aptikta gana grubių žodžių tabu fiksavimo klaidų. Neretai juose yra stokojama būtinos informacijos apie leksemos vietą kalbinėje ir socialinėje hierarchijoje, o tai klaidina vartotoją, priverčia jį atsidurti keblioje situacijoje. Taigi pagrindinis leksikografo, norinčių užfiksuoti realią, o ne pagražintą kalbą, uždavinys – ne tik fiksuoti žodžius tabu žodynu makrostruktūros lygmeniu, bet ir tinkamai juos pateikti mikrostruktūros lygmeniu: prie šių žodžių visuomet naudoti stilistines žymas: šnek. – šnekamoji kalba, vulg. – vulgaru. Taip pat derėtų vengti puritoniškos cenzūros juos semantizuojant.

REIKŠMINIAI ŽODŽIAI: žodžiai tabu, žodžiai skandalai, cenzūra makrostruktūros ir mikrostruktūros lygmeniu.

nomenon. Apart from carrying out linguistic tasks, a lexicographer compiling a dictionary is also obliged to pass on and promote certain social norms. Some words in a language are approved to a lesser extent than others. As some well-known European meta-lexicographers point out, those who care about the norms in a language mostly disapprove of lexemes that denote physiological processes and sexual organs. Any general dictionary (bilingual or monolingual) that wants to remain objective, however, cannot completely ignore this kind of lexis. In order to dutifully describe the real language, a lexicographer thus cannot limit himself with what Benveniste has named 'the French for Sundays' and completely ignore those words used in a linguistic community that can sound 'dirty' and are likely to be considered by many people as obscene.

This paper thus attempts to answer the question whether taboo words are still a black sheep of the Lithuanian bilingual lexicography. On the example of six active and passive bilingual dictionaries published after the year 2000, it has been analyzed whether these dictionaries are tolerant of the kind of lexis mentioned above. The analysis at the macro- and micro- structural levels of those dictionaries has shown that they are quite open towards so-called 'dirty words' (the six dictionaries were compared to the Dictionary of Contemporary Lithuanian, which is quite conservative in this respect). It is obvious, however, that the authors are not always attentive enough to how they present those words in their dictionaries at the micro-structural level. In most of the analyzed dictionaries, grave mistakes in how taboo words are recorded have been observed. Most of them lack the necessary information about what position a particular lexeme takes in the socio-linguistic hierarchy of words and in what situation it is appropriate to use it, which misleads and confuses the reader. Therefore, lexicographers who aim to reflect the real language without false prudishness should not only incorporate taboo words into the macro-structure of their dictionaries but also, at the micro-structural level, carefully label those words according to their stylistic status (informal, rude, familiar, vulgar) and avoid puritanical censorship.

KEY WORDS: taboo words, dirty words, censorship at macro- and micro- structural levels.